

Joy Sorman
Le témoin



Flammarion

Le témoin

De la même auteure

Boys, boys, boys, Gallimard, 2005.

Du bruit, Gallimard, 2007.

14 Femmes. Pour un féminisme pragmatique (en collaboration avec Gaëlle Bantegnie, Yamina Benahmed Daho et Stéphanie Vincent), Gallimard, 2007.

Gros œuvre, Gallimard, 2009.

Femmes et Sport (ouvrage collectif dirigé avec Maylis de Kerangal), Hélium, 2009.

Parce que ça nous plaît. L'invention de la jeunesse (avec François Bégaudeau), Larousse, 2010.

Paris Gare du Nord, Gallimard, coll. « L'Arbalète », 2011.

Comme une bête, Gallimard, 2012.

Lit national (avec Frédéric Lecloux), Le Bec en l'air, 2013.

La peau de l'ours, Gallimard, 2014.

L'Inhabitable, Gallimard, coll. « L'Arbalète », 2016.

Sciences de la vie, Seuil, 2017.

À la folie, Flammarion, 2021.

Seyvoz (avec Maylis de Kerangal), Inculte, 2022.

Joy Sorman

Le témoin

roman

Flammarion

Pour l'écriture de ce livre, l'auteure a bénéficié d'une aide
du Centre national du livre.

© Flammarion, 2024.
ISBN : 978-2-0804-1903-3

Sur le parvis du palais de justice cinglé par un vent de nord-est, la frêle silhouette de Bart se fond dans le gris minéral de la dalle, le gris bitumé d'un ciel bas.

Bart lui-même a la mine grisâtre, émergeant d'une veste croisée, un imperméable à la saignée du coude, une épaisse mallette en cuir à la main, de celles, profondes et à soufflet, que les médecins de campagne triment dans les films et les romans. Il passe inaperçu au milieu des pigeons biset – il pourrait être l'un d'eux, oiseau des villes, ou un ramier, une palombe – quand on devrait pourtant s'arrêter sur cette allure intempestive, cet homme à l'air soigné, le petit crâne ovale planté de cheveux ramenés en arrière, qui se tient raide dans les bourrasques, s'attardant sur la vaste esplanade, indifférent à l'agitation – on entre et on sort du tribunal par brassées, on presse le pas, on relève son col, on file le nez au sol.

Bart s'est immobilisé pour admirer le monument récemment inauguré, deuxième plus haut bâtiment

Le témoin

de la ville croit-il savoir, compte les quatre blocs superposés, trente-huit étages en effet, surmontés de terrasses arborées, un hectare planté dans le ciel, apprécie les reflets mercure des façades vitrées, les teintes acier et les panneaux solaires fichés à l'aplomb de la tour, qui lui donnent un air de station spatiale.

La tête lui tourne à force de scruter les hauteurs, le vent fouette, alors Bart se décide enfin à entrer, à pénétrer dans le palais, un vaisseau. Il s'engage sous l'auvent, jette un œil circonspect aux drapeaux – national et européen –, passe les tourniquets, fait maintenant la queue au contrôle de sécurité.

Ça bouchonne et ça piétine, certains s'en irritent, ils ont une audience, le font savoir bruyamment, interpellent les agents de sécurité, mais il faut ouvrir les sacs, défaire les ceintures, ôter parfois les chaussures, scanner les bagages ; Bart laisse passer un jeune impatient qui le talonne, puis vient son tour de déposer sa montre dans une barquette, sa mallette sur le tapis roulant. Les rayons X révèlent alors, sans attirer cependant l'attention de l'opérateur de sûreté devant son écran, les contours et les ombres d'un nécessaire de toilette, d'une gourde, d'un caleçon, d'un cintre et d'une lampe frontale.

Bart a donc ouvert la porte de son studio pour la dernière fois, puis d'un mouvement panoptique du regard a considéré les lieux, quinze ans d'une vie dans trente mètres carrés, une vie modeste et frugale, confortable cependant, mais sans le superflu qui agrmente le plus souvent notre quotidien – ici ni bibelots ni tableaux. Les choses matérielles lui sont pour la plupart indifférentes et partir n'a pas été si difficile – il est de ces hommes qui s'encombrent peu et considèrent la propriété comme un état provisoire, non comme un dû.

Il a quitté son appartement sans regrets, peut-être un poinçon d'inquiétude près du cœur, mais avait aimé y vivre toutes ces années, avait soigneusement entretenu son espace, et a regardé avec satisfaction et soulagement les murs couleur coquille d'œuf, la crassula aux feuilles vernies, le vase vide dont il avait oublié la provenance, son canapé-lit en velours rouge et la table de ferme de sa grand-mère. Au moment

Le témoin

de partir, il s'est arrêté sur chaque détail d'un décor devenu trop familier, car il n'emporterait rien, ou si peu. Tout devait tenir dans sa mallette, il ne saurait apparaître flanqué d'une valise, d'ailleurs il n'en avait pas, et son vieux sac de toile élimée lui avait semblé inadéquat, suspect.

Il n'a pas prévenu le propriétaire de son départ inopiné, ni la gardienne de l'immeuble, ni la caissière de la supérette qui connaît ses habitudes, les barquettes de plats en sauce à réchauffer au micro-ondes, les sachets de pistaches et le café au lait lyophilisé. Il a hésité à laisser un mot, rassurant mais ferme, à l'attention de son neveu, afin qu'il ne le cherche pas. Ils se voyaient une fois chaque trimestre, par habitude – quelques heures à deviser de l'actualité, du reste de la famille dispersée et de choses sans importance – et ne se manqueraient pas, même si Bart lui glissait toujours un billet de cinquante euros dans la poche en partant.

Il a vidé son frigo – il ne restait qu'une part de taboulé – puis dans le placard au-dessus de l'évier a attrapé la dizaine de sachets de fruits secs qu'il avait toujours en stock et l'a jetée au fond de sa mallette ; ça y est, il avait commencé à faire son bagage.

Il s'agissait de prendre le strict nécessaire, du linge de rechange, des affaires de toilette, suffisamment pour garder bonne allure et ne pas avoir froid, puis un petit matériel de camping, juste de quoi se repérer dans l'obscurité, rester à couvert.

Le témoin

Et de l'argent bien sûr, en liquide, une partie de ses économies retirées au guichet de la banque, une partie seulement pour ne pas attirer l'attention.

Bart a organisé soigneusement le contenu de son bagage, objets emballés, vêtements pliés, abandonnant dans la penderie ses gilets et son deuxième costume. La mallette était presque pleine, encore de la place pour une chose ou deux, Bart a pris sa plus belle cravate, et maintenant que le nécessaire était assuré, s'est demandé s'il devait y ajouter du superflu, a passé en revue ses menues possessions : le petit cadre de cuir contenant une photo de mariage de ses parents, mais à quoi bon la nostalgie, l'étui à cigarettes que son neveu lui avait offert, mais à quoi bon puisqu'il ne pourrait plus fumer sa clope quotidienne, sa boîte de médicaments contre les maux de ventre, mais ils avaient toujours été inefficaces.

Il y avait bien sa radio. Tout ce qu'il savait il l'avait appris de ce poste Philips à piles. Bart ne lisait pas les journaux, ne regardait pas la télévision et consultait Internet dans un cadre strictement professionnel. La radio était largement suffisante pour s'informer et les voix transmises par modulation de fréquence lui semblaient bien plus proches, chaleureuses et humaines, bien plus plaisantes à écouter que celles transportées par les signaux numériques de la télédiffusion. Bart ne séparait pas l'éloquence du timbre de la voix et, en la matière, la radio était sans égale.

Il a allumé le poste, un journaliste parlait de la guerre en Ukraine, d'un orchestre qui continuait à

Le témoin

jouer malgré les bombardements, il a éteint et hésité à mettre la petite radio dans la mallette, elle n'était pas encombrante, puis l'a reposée : il ne pourrait pas l'écouter, au risque de se faire repérer et, là où il allait, son attention serait autrement requise. De même, il s'est arrêté devant l'étagère qui contenait quelques livres, essentiellement des romans classiques lus plusieurs fois, la biographie d'un astronaute, un essai sur l'intelligence des animaux, mais pour les mêmes raisons il a renoncé, la vie serait désormais pleine d'histoires qui lui seraient racontées en direct, par les protagonistes eux-mêmes, ses facultés de concentration et d'écoute largement sollicitées par d'autres récits.

Alors ce serait tout, il a fermé la mallette, l'a déposée devant la porte et, avant de partir, a voulu accomplir, sans mélancolie mais avec entrain, les derniers gestes du quotidien qui, voués à disparaître de sa vie domestique, en devenaient désirables. Il a donc passé une dernière fois l'aspirateur, épousseté les feuilles de la crassula et ciré ses chaussures. Il n'a pas coupé l'électricité, mais l'eau sous l'évier, a débranché le téléphone pour que ne sonnent pas dans le vide les appels des téléconseillers et des démarcheurs en double vitrage. Tout fut bientôt en ordre, Bart a enfilé son imperméable, attrapé son bagage, descendu les quatre étages d'un pas inhabituellement léger, laissant les clés à l'intérieur.

Le témoin

Il restait trois cents mètres à parcourir jusqu'à l'arrêt de bus et Bart savait qu'il la croiserait sur le chemin, elle se tenait le plus souvent devant le Super U, ou assise juste à côté, sur les marches des bains-douches municipaux, sédentarisée dans cette portion de rue commerçante depuis une dizaine d'années, haranguant les passants sans conviction, d'une voix faible malgré son allure d'ogresse. Bart lui donnait parfois quelques pièces, elle répondait d'un sourire puis se remettait à marmonner pour elle-même. Il l'a aperçue de loin, sa silhouette imposante, sa main tendue vers les bonnes volontés, a accéléré tout en fouillant dans la poche de sa veste, s'est porté à sa hauteur, l'a saluée à la hâte, j'ai quelque chose pour vous, et d'autorité a placé dans sa large paume un paquet de cigarettes entamé, le briquet Dupont plaqué or hérité de sa mère, et sa carte d'identité – faites-en ce que vous voulez.

L'instant d'après Bart avait disparu, laissant la femme stupéfaite, son pas encore un peu plus allégé, son existence en voie d'escamotage.

Car c'était une fugue, une évasion, une disparition volontaire puisqu'on avait voulu l'effacer ; il se retirait de sa propre initiative, programmant sa relégation. Banni, il choisissait son exil, c'était sa revanche.

Une heure plus tard, la fine silhouette de Bart se perd dans l'immense salle des pas perdus du palais, six mille mètres carrés de pierre polie, l'imposant vestibule de la justice. Il a quitté son appartement et la ville, et se tient maintenant entre la vie ordinaire au-dehors et l'espace-temps singulier du tribunal, qu'il s'était figuré jusque-là comme une zone retranchée, une boîte noire, imaginant des heures suspendues, à l'écart de l'écoulement habituel des jours, où l'on s'enferme pour débattre et délibérer. Mais, et cela l'étonne, l'espace, vertigineux, ressemble davantage à un hall d'aéroport, à un *mall* ultramoderne, au siège d'une multinationale, d'une riche fondation ou d'une banque, baigné de lumière, maillé d'escalators qui se croisent sur plusieurs niveaux.

Bart cherche un endroit où s'asseoir, pour prendre le temps d'observer et la mesure des lieux, s'acclimater un peu. Au centre de cet atrium géant sont disposés quelques bancs, attenants au bureau d'information, une cage de verre devant laquelle on patiente dans

Le témoin

un silence respectueux. Bart a pris place sous l'écran indiquant la liste des audiences du jour, les chambres et les salles, les horaires. Ses yeux s'arrêtent sur la 23^e chambre : comparutions immédiates ; il imagine aussitôt des hommes appréhendés, jetés à l'arrière d'une fourgonnette de police et emmenés au tribunal, pour immédiatement comparaître.

Son regard balaye maintenant le hall, qui se peuple par vagues, de familles anxieuses, de grappes d'hommes fiévreux, jeunes et efflanqués – mêmes peaux, mêmes survêtements étroits, mêmes sacoches plaquées contre les reins –, de femmes seules et fatiguées, d'avocats enfilant leur robe ou tenant conciliabule avec leurs clients, de prévenus et de victimes qui attendent, déambulent, piétinent, cherchent leur chemin, de badauds aussi, puis de collégiens gloussant venus en journée pédagogique, de flics bardés, de magistrats et de fonctionnaires qu'on suppose affectés à la bonne marche administrative de l'édifice comme des procédures.

Le hall se remplit et quelque chose dans l'air, étrangement ouaté, frappe Bart ; il émane de cette assemblée, nombreuse et en mouvement, une forme inattendue de précaution et de retenue, tous les sons lui parviennent amortis, comme absorbés par un buvard, malgré la hauteur de cathédrale. Plutôt qu'à un *mall*, il songe maintenant à un hôpital, même si l'image lui semble incongrue, car ici on châtie davantage qu'on ne soigne ; mais il est vrai que, comme à

Le témoin

l'hôpital, on y entre le plus souvent contre son gré, faible et inquiet. Accusé, victime ou patient, c'est le même statut, friable, diminué, le même destin incertain.

Mais si Bart est là aujourd'hui ce n'est sur aucune injonction, suite à aucune convocation, à aucune obligation à comparaître, il a tout son temps, sa mallette contient le nécessaire pour vivre, pour vivre une vie expérimentale et, avant toutes choses, maintenant que son corps s'est accommodé aux lieux, il boirait bien un café.

La modestie de la cafétéria tranche avec le gigantisme de la salle des pas perdus, quelques tables et chaises en PVC, un comptoir, un percolateur, des sandwichs avachis sous cellophane et une femme en blouse – un prénom sur un badge, une charlotte sur une boule de cheveux. Bart commande un crème d'une voix enterrée, très blanc si possible, et un biscuit au gingembre, qu'il attrape au fond du bocal posé sur le comptoir. Il va s'asseoir, commence d'émietter la moitié du gâteau à la surface du liquide huileux, touille puis y trempe l'autre moitié, qu'il aspire, boit enfin le café épaissi à petites gorgées méticuleuses, le regard toujours bas mais l'air rasséréné, son teint blême rosit discrètement, son œil gris s'allume, il a meilleure mine, avale la dernière gorgée en se levant, chasse les miettes échouées sur son costume, ajuste son nœud de cravate, d'une main saisit la sacoche, de l'autre le plateau qu'il dépose sur le

Le témoin

comptoir, puis revient à l'écran d'accueil vérifier le numéro de la salle où siège la 23^e chambre – on va pouvoir y aller.

Bart emprunte l'escalator jusqu'au quatrième étage, avec une légère appréhension dont il n'identifie pas l'objet, le caractère inédit de la situation sans doute, la 23^e chambre siège dans la salle d'audience 4.32, il est treize heures vingt, le public entre, filtré par un jeune policier qui vérifie les portables en grommelant – Bart ne répond ni à son coup de menton ni à ses onomatopées, il n'a pas de téléphone, s'installe tout de suite en entrant au fond, ce sont les mêmes bancs au design moderne et inconfortable que ceux de la salle des pas perdus, il ouvre un bouton de sa veste, rabat machinalement ses cheveux en arrière, ses yeux panotent, la pièce, fastueuse, est grande et haute – murs blancs, bois clair, lumière naturelle –, tenant chacun à bonne distance, juges, prévenus, avocats, public.

Un brouhaha s'est levé, de ceux qui précèdent au théâtre le début de la représentation, les avocats s'agitent, traversent l'espace à grandes enjambées, dossiers sous le bras, s'entretiennent avec leurs

Le témoin

clients, vont et viennent, la lourde porte ne cessant de claquer bruyamment, tandis que dans le public, nombreux, on chuchote, on retient ses gestes, on cherche une position adéquate sur ces bancs trop raides, puis une sonnerie retentit, interrompant les remous, on fait alors silence, la voix de l'huissier tonne, veuillez vous lever, le juge et ses assesseurs entrent en scène, trois hommes pâles et grisonnants, en robe et en file indienne, prennent place sur l'estrade, l'audience est ouverte, vous pouvez vous asseoir. Bart pivote vers le box, on vient d'y faire apparaître les accusés, cinq hommes arabes alignés, derrière lesquels se tiennent trois policiers, arabes également quoique plus jeunes.

Maintenant que les parties sont installées, Bart relève l'irréprochable symétrie de la salle d'audience : chaque protagoniste à sa place dans une chorégraphie collective – une fois l'audience débutée, Bart identifiera bien vite leurs rôles à la manière dont ils s'adressent les uns aux autres, le président siégeant au milieu de ses deux assesseurs, la greffière et le procureur assis à équidistance des juges, et au même niveau sur l'estrade. Le fauteuil du président, au dossier le plus haut, est placé face à la barre et également à équidistance des avocats de la partie civile et de ceux de la défense. Et il y a cet espace vacant entre la barre et le juge, à la fois point d'équilibre et surface inoccupée que personne ne semble vouloir traverser, le lieu de la loi peut-être, un trou autour duquel auront lieu les échanges, tourneront les interprètes,

Le témoin

et dans lequel tomberont finalement les accusés, avalés, c'est déjà ce qu'imagine Bart.

L'huissier, à l'allure de catcheur sous la robe noire – doigts sertis de bagues à tête de mort, nuque épaisse, crâne à blanc –, tend le premier dossier de la journée au président, une affaire banale, un vol de téléphone portable survenu aux fêtes des vendanges, en flagrant délit. Le juge rappelle la règle en comparution immédiate, qu'il s'agit de juger rapidement mais pas immédiatement, dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures suivant l'arrestation. Le prévenu a été déféré du commissariat au dépôt du tribunal correctionnel, il y est resté jusqu'à l'audience et le voilà, dix-neuf ans, SDF, hagard et dépenaillé, accompagné d'un traducteur, que le président juge immédiatement de confort si ce n'est de complaisance – vous semblez très bien comprendre le français.

Êtes-vous en situation régulière sur le territoire national ? Non bien sûr, vous ne l'êtes pas. Le juge fait les questions et les réponses, le prévenu n'a pas le temps de réagir, et d'ailleurs Bart entendra à peine le son de sa voix, tout va très vite, le rappel des faits, le prévenu qui les reconnaît d'un mot, et l'affaire est mise en délibéré quelques minutes plus tard ; entre-temps le procureur aura requis cinq mois ferme en raison de la récidive, l'avocat aura plaidé sans un regard du président déjà absorbé dans le dossier suivant – si mon client a volé un téléphone c'était pour appeler ses parents en Algérie, il a travaillé quinze

Le témoin

jours dans un snack à Compiègne, a fait une demande de régularisation, la société ne se portera pas mieux en le condamnant à de la prison ferme comme semble le croire monsieur le procureur, en prison il deviendrait une recrue pour des trafics en tous genres, il a plutôt besoin d'un encadrement à l'extérieur –, et le prévenu aura prononcé les derniers mots dans un français hésitant, je regrette, je vais plus faire ça, c'est la dernière chance, je vais plus faire ça.

C'est la première affaire de la journée, Bart s'étonne du caractère expéditif de son traitement, de l'air déjà exaspéré du président, tassé dans son fauteuil – vautré est le mot qui lui vient à l'esprit –, sans doute est-il de méchante humeur, peut-être mécontent de son sort, même s'il se tient du bon côté de la barre. Et l'étonnement de Bart sera redoublé quand, dans quelques heures, il apprendra que le prévenu a pris sept mois de prison ferme, au-delà donc des cinq mois requis par le procureur.

Quand le SDF de dix-neuf ans est emmené un autre prend immédiatement sa place, sans temps mort, déclinant son identité, nom, date et lieu de naissance, adresse et nationalité, un homme algérien de cinquante-trois ans cette fois, l'âge de Bart, mais qui a l'air d'en avoir dix de plus, perdu dans des vêtements trop larges et froissés, gérant d'un débit de boissons, titulaire d'une carte de séjour renouvelée tous les dix ans depuis trente ans, et percevant un

Le témoin

revenu moyen de neuf cents euros par mois apprend-on. L'homme est accusé d'avoir porté des coups de couteau à un jeune client de son bar.

Monsieur, voulez-vous être jugé maintenant ou souhaitez-vous un délai pour préparer votre défense ? Ce délai est de droit. Le prévenu cherche l'avocat des yeux, reçoit une instruction silencieuse et répond – oui jugé maintenant monsieur le président.

Il se défend maladroitement en arguant qu'il a toujours un couteau sur lui, son avocat vient en renfort, le bar de l'accusé se trouverait dans le pire endroit de France, le 19^e arrondissement de Paris, et les toxicomanes y déferleraient chaque nuit. Le ministère public demande un simple contrôle judiciaire, le casier du prévenu étant vierge. Le *procès* a pris quelques minutes, pour une affaire qui ressemble certainement à beaucoup d'autres, sans difficultés ni incertitudes.

Au suivant ! Le greffier a déjà déposé le prochain dossier devant les juges et paraît maintenant un homme aux yeux lourds, à la mine résignée et prématurément vieillie, accusé de vol avec violences et dégradations de matériel, qui a déjà vécu quarante ans dont dix-sept en prison, condamné à trente reprises, et cette fois a volé une carte de transport dans un guichet du métro parisien à cinq heures du matin, sous l'œil d'une caméra de surveillance. Il cherchait de l'argent pour rembourser une dette à son dealleur.

Le témoin

On lui donne la parole, les mots se précipitent, j'ai un passé de toxico, je prends du crack, je suis français, je vis chez mes parents, je suis célibataire, je travaille un peu en intérim, je souffre de troubles de la personnalité, je suis bipolaire, j'ai un traitement médical.

Votre sœur dit que vous êtes problématique.

Problématique en quel sens ? Il n'y a qu'un seul problème monsieur le président, c'est le crack.

Le président du tribunal semble prêt à consacrer une ou deux minutes supplémentaires à cette affaire, alors la sœur, présente dans la salle, qui travaille dans la finance et a suivi des études de droit, peut témoigner pour dire son empathie et son inquiétude, que son frère n'est pas violent et qu'elle le plaint.

Puis, sans attendre et transition aucune, la parole est donnée au procureur, qui se lève pour ses réquisitions, je ne serai pas long, monsieur ne respecte pas ses obligations, ne se présente pas aux convocations, n'a pas exécuté son travail d'intérêt général, se dissimule derrière ses troubles bipolaires, et, se tournant vers le prévenu – reprenez votre vie en main monsieur –, demande quatre mois ferme et une obligation de soins ; ce que va contester l'avocat commis d'office, trentenaire véloce, chaussures pointues et pantalon slim dépassant de la robe. Il dégage ses manches, la mèche devant ses yeux, et déroule ses arguments à toute vitesse, une famille qui demande une mise sous tutelle et la prison qui ne servirait à rien : enfermé, mon client continuerait à se droguer,

Le témoin

nous le savons tous, il y a déjà passé dix-sept ans de sa vie, preuve que cette peine n'est pas dissuasive.

L'audience n'en est qu'au début mais Bart note déjà, de part et d'autre du président et son air toujours agacé, un assesseur somnolent qui a fermé les yeux tandis que l'autre affecte un air hautain et blasé, mais peut-être pense-t-il à autre chose.

Le prévenu est condamné à dix-huit mois de prison quand le ministère public avait requis quatre mois. L'homme se raidit dans le box, vous êtes sérieux là ? Dix-huit mois pour une carte de transport ? Ça fait rire l'assesseur qui s'était assoupi, le président balaye sa réaction d'un geste de la main, un policier emmène l'homme défait, sidéré, en le tirant doucement par la manche, et Bart, peu coutumier de cette violence, a le sentiment, fugace mais explicite, d'être le spectateur passif d'une bavure, d'un lynchage – le mot est sans doute trop fort mais il cherche en vain le terme exact correspondant à cette sensation qu'il n'a pas le temps de fixer, et sur laquelle il ne peut s'attarder car l'affaire suivante est annoncée.

Le prochain jeune homme parcourt l'assemblée d'un regard incrédule, avec l'air de ceux qui ne savent pas ce qu'on leur veut. Bart croise un instant les yeux du prévenu, se détourne aussitôt, ne voudrait pas passer pour un voyeur, un reluqueur de coupables, ce n'est pas ce qu'il est venu faire ici.

Le témoin

À la sortie d'un bar à trois heures du matin, une bagarre a éclaté entre lui, qui aurait agressé sexuellement une jeune femme, et son compagnon, qui aurait riposté. Par la voix d'un traducteur, le prévenu nie, soutient qu'il a été passé à tabac sans raison, ne se souvient pas avoir blessé l'homme avec un tesson de bouteille, qu'il avait peut-être saisi machinalement pour se défendre. La jeune fille se présente, raconte une main insistante et fouineuse, des doigts pressants et mauvais, on l'écoute avec une attention inédite, d'une qualité réservée aux victimes. Le prévenu, à qui on a reconnu vingt et un jours d'incapacité temporaire de travail, ne suscitera pour sa part aucune compassion, l'avocat plaidant, sans convaincre, que son client n'a même pas porté plainte pour cette épaule déboîtée, et le président relevant avec rudesse la présence de cocaïne et de cannabis dans son urine, comme un désaveu de son ITT, de sa légitimité. Peu importe qu'il travaille de temps à autre sur des marchés ou des chantiers, l'homme a contre lui d'avoir déjà été condamné pour vol et vente à la sauvette, et d'être privé de papiers.

Le juge, exaspéré par les dénégations des accusés, l'agitation du public – les familles mal assises sur ces bancs raides attendent que leur frère, père ou neveu passe devant la justice et commencent déjà à s'impatienter – et la nature même de ceux qui se tiennent dans cette salle d'audience, semble ne plus supporter aucun débat sur la culpabilité du prévenu et ne cache

Le témoin

pas son irritation devant le rapport de l'expert psychiatre concluant à une altération du discernement sous l'emprise de l'alcool : pardon, mais je crois plutôt que la consommation d'alcool et de psychotropes constitue des circonstances aggravantes et non un motif d'altération de la conscience.

L'avocat tentera de soutenir un point de vue contraire dans l'indifférence générale et la cour préférera écouter l'avocate des parties civiles insistant sur le fait que la victime de cet attouchement sera traumatisée à vie et que les faits sont d'une extrême gravité, que sa cliente fait semblant d'aller bien devant vous monsieur le président, messieurs du tribunal, mais qu'en réalité elle est dans un état tout à fait délabré. Son compagnon sera également traumatisé à vie par sa cicatrice et je demande dix mille euros pour les souffrances endurées.

Le procureur se glisse dans la trace, tonnant que madame a eu la main de monsieur dans son sillon interfessier, donc presque dans l'anus, même si c'est à travers les vêtements. La victime, son compagnon en l'occurrence, a voulu se faire justice elle-même, on ne la félicite pas mais on ne l'accable pas non plus, j'ajouterai un délit de consommation de stupéfiants et demande une peine de quatorze mois avec mandat de dépôt et révocation du sursis de deux mois pour vol, soit seize mois, ainsi qu'une interdiction du territoire français pendant trois ans car monsieur a rompu le contrat social.

Le témoin

Quand l'avocat du prévenu se lève pour plaider, chaussé d'imposantes baskets blanches contrastant avec sa robe noire, Bart sent la lassitude poindre derrière l'emphase : vous savez très bien qu'on ne traite pas les agressions sexuelles en comparution immédiate, en public, et que si mon client avait en effet rentré ses doigts dans le fessier de madame on ne serait pas ici en correctionnelle mais aux assises pour viol. Je rappelle par ailleurs que ce n'est pas la douleur des victimes qui fonde le droit pénal.

Bart commence à mollir, il a ôté sa veste, dénoué sa cravate, c'est son premier jour, il faut se faire au rythme des comparutions, s'habituer à la violence feutrée de l'audience, comprendre les rouages et méandres de la machine, ce n'est pas tant sa patience qui est mise à l'épreuve, car patient, constant, endurant il le sera, que son tempérament sérieux et appliqué ; il lui semble qu'ici la besogne est expédiée, l'ouvrage bâclé, et c'est avec circonspection qu'il voit maintenant entrer dans le box trois hommes noirs nés en Seine-Saint-Denis – le premier en chemise sur veste, le deuxième en t-shirt rouge, le dernier en blouson. L'un est accusé d'avoir proféré des menaces de mort avec un couteau, mimant un signe d'égorgeement en direction de la victime, un autre de vol de sac à main et vêtements de luxe, le troisième de violences pour avoir dégradé un scooter.

Leurs cas seront jugés de nouveau en quelques minutes et l'inépuisable litanie de la misère continue,

Le témoin

déversant à présent un homme en fauteuil roulant accusé d'avoir menacé – je vais te tuer sur Allah – un autre, valide, pointant sa ceinture vers la victime, et qui aurait donné des gifles et des coups de poing – le juge n'étant pas sensible à la faible dangerosité que semble représenter un homme en fauteuil roulant –, puis un autre qui répond nonchalamment aux questions par des *ouais* las plutôt que des *oui* clairs et se fait morigéner par la cour pour avoir pris un taxi sans payer et porté un coup à la tête du chauffeur en état de récidive légale pour les mêmes faits.

Monsieur, le tribunal, après en avoir délibéré, vous déclare coupable des faits qui vous sont reprochés et en répression vous condamne à une peine de six mois de prison dont quatre assortis du sursis. À cela s'ajoutent une obligation de soins et un dédommagement de six mille euros pour la partie civile. Vous avez compris ? Le vague hochement de tête du prévenu ahuri semble une réponse suffisante pour la cour, bien, au revoir monsieur.

Puis les autres décisions tombent très vite, à peine audibles par des prévenus aussitôt emmenés, et avec peu d'égards s'ils protestent.

Bart avait imaginé un peu de solennité pour ces hommes sortant de garde à vue, mais rien de cérémonieux ici, c'est mécanique, routinier et torve comme l'est une procédure bureaucratique.

L'un sort, un autre entre, à un rythme de plus en plus soutenu, indexé sur l'exaspération des magistrats,